

BIENVENUE AU VALANDREY

7 chemin de la messe
78470 SAINT LAMBERT DES BOIS
Mobile 07 83 75 55 78

REGLEMENT INTERIEUR



Le forfait comprend notamment le nettoyage des pièces, du linge de maison. Toutefois, merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre, en assurant notamment le rangement des meubles, des objets et de la vaisselle. Le "Guest" restituera le logement loué en bon état de propreté.

Si l'accès à la cuisine et à ses équipements est inclus dans la location, il est demandé toutefois de nettoyer les équipements de la cuisine (Assiettes, couverts, verres.) et de reprendre toutes nourritures et boissons. Si tel ne devait pas être le cas, un forfait de nettoyage sera déduit du montant de la caution.



L'accès et l'utilisation de la piscine et du Sauna se font sous l'entière responsabilité du "Guest" et de ses invités. La piscine est accessible du 1^{er} Juin au 30 Septembre. En dehors de cette période elle peut être chauffée avec supplément tarifaire. Le sauna est accessible sur réservation moyennant caution et supplément tarifaire.

- Protéger votre enfant, c'est toujours garder l'œil sur lui : avant d'entrer dans l'espace piscine, vous devez obligatoirement équiper votre enfant de brassards, d'un maillot de bain à flotteurs ou d'une bouée adaptée à sa taille (le matériel utilisé doit être conforme à la réglementation en vigueur et n'ai pas fourni dans la location). Les enfants ne sont autorisés dans l'enceinte de la piscine que sous la surveillance constante et active des adultes.

- Les objets encombrants ou tranchants ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la piscine.

- Ne laissez surtout aucun objet dans la piscine.

- Il est interdit d'introduire tout objet ou récipient en verre dans l'enceinte de la piscine.

Pour faciliter l'entretien et l'hygiène de la piscine, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes :

- Interdiction d'appliquer crème ou huile solaire juste avant de se baigner.
- Veiller à ce que vos enfants se rendent au WC avant d'accéder à la piscine

Il est interdit de courir, plonger, sauter, crier, manger, fumer ou boire dans l'espace piscine.



Une caution est demandée avant l'entrée dans les lieux. Cette dernière vous sera restituée une fois votre événement terminé :

- la caution n'est pas encaissée.

- la caution doit être remise par chèque **bancaire ou en espèce**, le jour de l'état des lieux d'entrée. Sans caution, vous ne pourrez pas accéder au lieu.

- la caution sera restituée lors de l'état des lieux **de sortie ou au "Guest" 48 heures** après son évènement. Si votre évènement se termine la nuit, l'état des lieux pourra être fait le lendemain.

En cas de dégradation, quel qu'en soit le montant, celui-ci sera déduit de la caution.



Ordures ménagères

Des poubelles sont mises à votre disposition.

Merci de bien vouloir évacuer les déchets en verre par vos propres moyens. (A défaut un supplément vous sera retenu sur la caution)

Aucun déchet ne doit être retrouvé dans les espaces extérieurs attenant au lieu.



Accueil des animaux

Le locataire a l'autorisation de séjourner avec son animal domestique

Dans ce cas, il s'engage à rendre la location dans un état de propreté irréprochable, ne laissant en aucun cas apparaître la présence d'un animal durant le séjour, y compris à l'extérieur du logement. Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive du locataire et pourra être déduite de la caution.



Véhicules

Il est autorisé de garer vos véhicules dans le parking privé de la propriété.

Veillez à refermer le portail à chaque entrée et sortie.

Les véhicules doivent être garés dans les espaces destinés à cet effet. Merci d'indiquer au préalable à vos convives de ne pas se garer dans l'allée / sur la pelouse.



Musique - Niveau sonore

- La musique en extérieur est autorisée de façon modérée afin de ne pas nuire au voisinage (Horaires à se faire préciser lors de l'état des lieux, dépendent des contraintes locales, couvre-feu ...)
- La présence d'un DJ est autorisée.



Espace fumeur/non-fumeur

L'espace intérieur n'est pas fumeur.

Il n'est pas autorisé de fumer à l'intérieur du lieu, seulement en extérieur. Les mégots doivent être impérativement éteints dans des cendriers (et non au sol) qui seront humidifiés puis vidés dans les sacs poubelle à votre départ. En cas de non-respect de cette consigne, cela sera considéré comme une dégradation qui sera déduite du montant de la caution.



Trouble du voisinage

Toute nuisance considérée comme du trouble du voisinage ou tapage nocturne peut être réprimandée par la loi par une amende de 450€, à la charge du Guest occupant les lieux en date des faits. Ce montant sera facturé directement au Guest ou déduit de la caution le cas échéant.



Prestations complémentaires

Il est possible sur demande d'avoir des prestations complémentaires (Location de tables, chaises, couverts etc...) Celles-ci sont payables d'avance et non remboursables



Durée de location

Spécifiée dans l'annonce et définie dans le Contrat de location disponible dans votre tableau de bord Hôte une fois la commande réglée.



Arrivée et Départ

Spécifiés dans l'annonce et définie dans le Contrat de location généré dans votre tableau de bord Hôte une fois la commande réglée.



Equipements mis à disposition

Spécifiés dans l'annonce et définis dans le Contrat de location généré dans votre tableau de bord Hôte une fois la commande réglée.



Capacité(s) d'accueil maximum acceptée(s)

Spécifiée(s) dans l'annonce et définie(s) dans le Contrat de location généré dans votre tableau de bord Hôte une fois la commande locataire réglée.



Option Hébergement

Heure de fin de l'utilisation de l'option hébergement spécifiée dans l'annonce et définie dans le Contrat de location disponible dans votre tableau de bord Hôte une fois la commande réglée.